

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2019-312

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

Vu Le décret du 26 novembre 2018
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision 2016-218
portant nomination des membres des commissions scientifiques spécialisées ;

DECIDE

Article unique: Monsieur Thierry DEFRANCE est nommé membre du collège A1 de la commission scientifique spécialisée n° 5 « Immunité, Infection » de l'Inserm en remplacement de Monsieur Simon FILLATREAU, jusqu'au terme du mandat restant à courir.

Fait à Paris le 9 avril 2019

Le Président-directeur général


Dr Gilles BLOCH